



**PRÉFET  
DES PYRÉNÉES-  
ATLANTIQUES**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction départementale  
des territoires et de la mer  
Service Eau** *PL*

Affaire suivie par Pierre LAVIELLE  
UTMA-SB/LET221174  
Tél : 05 59 80 87 18  
Mél : ddtm-gu-eau@pyrenees-atlantiques.gouv.fr

Pau, le 6 septembre 2022

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous adresser, sous ce pli, pour notification, une copie de l'arrêté préfectoral portant déclaration d'intérêt général au titre de l'article L. 211-7 du code de l'environnement et déclaration loi sur l'eau au titre des articles L. 214-1 et suivants du code de l'environnement pour les travaux d'entretien du Gave d'Ossau pour la campagne 2022 sur les communes d'Arudy, Béon, Bielle, Castet, Gère-Balesten, Laruns et Sévignacq Meyracq.

Conformément aux dispositions réglementaires, cet arrêté sera publié au recueil des actes administratifs et mis à disposition du public sur le site internet de la préfecture des Pyrénées-Atlantiques pendant une durée minimale de six mois.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le directeur départemental  
des territoires et de la mer,  
la cheffe du service de l'eau

Juliette FRIEDLING

Monsieur le Président  
Communauté de communes de la Vallée d'Ossau  
1 avenue des Pyrénées  
64260 Arudy